

<p><u>COMMUNE DU TOUVET</u></p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></p> <p>Objet : Divers Ressources humaines : Suppression - création de poste au service technique</p>	<p>Réf Adm : GRH</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Un agent des services techniques a réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe.
 Afin de le titulariser sur ce poste il convient de supprimer le poste existant d'adjoint technique 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps plein au 1^{er} août 2014.

Le Maire

Laurence Théry